

**La laïcité est-elle un garant du fait démocratique?
Dans une situation didactique, la conscience de laïcité modifie-t-elle le processus
d'apprentissage?**

Claudine Bassou Chpak

Résumé : *Si l'on veut considérer que l'acte d'apprentissage/enseignement est un acte libérateur alors il faut étudier la notion de libération et les paramètres qui la favorisent. Dans la relation spécifique qui lie l'élève et le maître, la libération de l'élève est-elle facilitée par la loi ? La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société, la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes sont déterminées par la loi. Au moment où la notion de laïcité gagne du terrain dans l'ensemble des démocraties, la France peut s'enorgueillir d'être à l'origine de principes d'organisation de la vie politique qui témoignent de sa contribution aux avancées de la conscience universelle.*

Qu'est-ce que la laïcité?

Le vocable laïque vient du grec laikos par l'intermédiaire du latin laicus et désignait celui qui fait partie du peuple et par conséquent celui qui ne possède pas la connaissance, par opposition au klerikos qui, lui, appartient à la communauté de ceux qui ont été initiés aux mystères sacrés. Au Moyen-Age, à l'époque où le christianisme était hégémonique, le laïc désignait simplement celui qui avait été admis par la grâce du baptême dans la communauté des fidèles, tandis que le clerc était celui qui, ayant reçu les premiers ordres, faisait partie de la hiérarchie de l'Eglise. Lorsque le fait religieux perdit de son importance, le terme laïc désigna celui qui ne se réclamait d'aucune appartenance religieuse.

La Révolution Française de 1789 tente de mettre fin à l'emprise que l'Eglise exerçait sur les esprits et les constitutions. Ce premier mouvement laïque prend sa source dans le siècle des Lumières selon Louis Caperan : « Incontestablement, les idées qui animeront la foi laïque prennent leur premier élan dans l'Encyclopédie de Diderot, dans le Dictionnaire philosophique de Voltaire et son essai sur les mœurs, dans le Contrat social de Rousseau. Le message nouveau proclame la tolérance universelle, dissocie la morale et le dogme, conçoit et propose une honnêteté naturelle indépendante du catholicisme traditionnel et distincte de la religion. »

Les constituants décidèrent ainsi, dans une perspective de laïcisation de l'Etat, de placer sous les auspices non pas de Dieu mais de « l'Etre Suprême » les deux textes fondateurs qu'ils votèrent; d'une part la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 et d'autre part, la Constitution du 3 septembre 1791. Etait également consacré le principe de liberté de conscience, la Déclaration du 26 août 1789 disposant ainsi que « Nul ne peut être inquiété pour ses opinions, même religieuses. » La constitution montagnarde de 1793 va dans la même direction en édictant que « le libre exercice des cultes ne peut être interdit. » La Constitution de l'an III enfin précise : « Nul ne peut être empêché d'exercer, en se conformant aux lois, le culte qu'il a choisi. »

La garantie de toute éducation politique est la laïcité. Autrement dit, la garantie de la prise en charge consciente et efficace de sa place dans la société par un citoyen dépend de la liberté de conscience que lui autorise (voire que protège) la loi. Quel rôle joue la mention de laïcité dans la constitution que se donne un état

? Pourquoi les ministres de la Troisième République ont-ils eu le souci de légiférer sur ce point ?

« La loi sur les associations n'est que le prélude à l'assaut définitif contre l'Église ; il s'agit de savoir qui l'emportera de la société fondée sur la volonté de l'homme et de la société fondée sur la volonté de Dieu. » (le ministre Viviani en 1901). Cette exclamation illustre clairement le choix idéologique d'un gouvernement qui aspire à se rapprocher d'une société qui n'admet plus que la vérité soit une vérité « révélée ». Pour les républicains la vérité est relative et expérimentale. Il faut se doter des moyens de faire évoluer une conception d'organisation politique en toute clairvoyance devant les dogmes et en démasquant toute tentative (souvent déguisée) d'aliénation des droits. Car l'école républicaine ne se contente pas d'adapter les élèves à la société contemporaine ; l'école a pour mission de fournir aux élèves les outils de leur propre émancipation, en même temps que celle des autres, dans le respect des diversités. La liberté et l'égalité sont reliées par la fraternité pour fonder l'identité politique nationale. Pour cela, il faut garantir le droit à chacun non seulement d'apporter au groupe ses connaissances, mais aussi de bénéficier des connaissances du groupe pour garantir des choix personnels dans le cadre de l'intérêt général. C'est avec cet outil, la laïcité, que l'on peut éviter le monopole du pouvoir. L'école, en ce sens, est au centre de la stratégie républicaine : le savoir, l'accès au savoir libéré de tout dogmatisme et libéré de toute frontière sociale ou financière (liberté et égalité) autorise le peuple à accéder au pouvoir politique (se gérer soi-même fraternellement). La mention du concept de laïcité témoigne bien non pas de neutralité comme on l'entend encore quelquefois, mais bien de courage politique de garantir l'impartialité en veillant au respect des lois comme au respect des droits individuels. La laïcité représente, ou tout au moins représentait dans l'esprit des rédacteurs de la loi, l'éthique de la république : le devoir d'intégration. On peut l'opposer ici au compromis pour gérer des conflits communautaires par exemple. La laïcité se situe au-dessus de cela, elle représente la morale humaniste qui permet d'accéder à la liberté de conscience. Elle ne peut donc se résumer à un combat contre un fait religieux.

Au-delà des pluralités géographiques, historiques ou religieuses, tous les peuples ont en commun la construction et l'adhésion à une idéologie qui repose sur des valeurs morales. Ce sont ces valeurs qui entretiennent par exemple une certaine idée de la position de la femme ou de l'enfant dans la société. Ces positions sont le reflet d'une conception plus ou moins démocratique de la société. Entre interdire aux femmes le droit de vote et mettre en place la parité politique (même si certains contestent l'aspect anti-républicain de cette loi), il y a une évolution vers plus de démocratie dans la situation des femmes de la société française. De même, entre l'école religieuse du Moyen-Age, le lycée napoléonien, l'école laïque, gratuite et obligatoire de J.Ferry et aujourd'hui l'élève placé au centre du système éducatif (Loi d'orientation de juillet 1989, date significative), il y a une évolution vers davantage de démocratie. Ces deux exemples illustrent comment, de façon modeste mais remarquable, la démocratie s'insinue peu à peu dans la société française. Consciente de ce que la démocratie réelle a d'utopique, nous collectons ces traces infimes d'une évolution qui conduit à davantage de respect et de bien-être.

À notre avis, le mouvement laïque qui s'est manifesté pour la première fois dans les textes de 1789, est le fruit d'une histoire bien plus ancienne, une histoire qui distingue déjà le royaume de Dieu et l'Eglise, une histoire vieille de 2000 ans. N'est-ce pas le nouveau Testament qui est à la base de cette distinction entre la conscience personnelle inspirée par la Loi de Dieu et la conscience inspirée par les lois des différents états (royaumes et républiques) de la Terre ? La République, sur ces bases chrétiennes peut envisager « naturellement » une distinction structurelle forte entre le religieux et le politique. On peut se demander si cette distinction est aussi facilement envisageable dans une civilisation basée sur les principes de l'Islam, qui considère par le Coran la Loi de Mahomet comme une unité inséparable, le religieux et le politique. L'Islam ne s'oppose pas à la modernité. L'existence de nombreux états musulmans modernes en témoigne. Simplement, la notion de laïcité ne peut s'envisager de la même façon pour un musulman. Les chefs politiques des états musulmans modernes ont toujours travaillé de concert avec les chefs religieux réformistes : leur efficacité dépend de la validation spirituelle accordée par l'approbation de ces représentants de la religion. C'est pourquoi, on peut envisager qu'un musulman adopte l'idée de laïcité dans un état moderne. L'Islah (réformisme islamique) qui a occupé la deuxième moitié du XIXe siècle a été réalisé par des réformistes religieux pour convaincre les pouvoirs musulmans de s'engager dans la modernité. La religion reste souvent la force intellectuelle la plus représentée (voire exclusive). En réaction à la colonisation, à la société patriarcale (encouragée par les colonisateurs à des fins de manipulation), la religion rassemble parce qu'elle est porteuse d'un idéal symbolique qui est une valeur identitaire nécessaire face à l'invasion de nouvelles valeurs (occidentales). La laïcité n'a pas encore sa place sur le mode révolutionnaire. Car pour l'instant la religion est le garant d'une identité « nationale » ou « civilisationnelle ».

L'Union Européenne, à travers la rédaction de sa nouvelle Constitution, montre aussi combien les points de vue sont différents lorsqu'il s'agit de réunir autour des valeurs chrétiennes. La Laïcité française n'a pas encore trouvé sa place dans le document. L'Episcopat semble cependant avoir trouvé la sienne et ne peut que se réjouir de la mention de l'héritage chrétien lié à la création de l'Union. Le caractère juridique de ce texte implique la plus grande prudence : la mention du christianisme comme fondement de l'Europe, la reconnaissance, puis la consultation d'institutions religieuses n'encourageraient-elles pas la révision d'un droit comme celui à l'avortement par exemple (droit, qui ne l'oublions pas est un témoin symbolique de l'émancipation de la femme) ?

À la lecture des définitions précédentes, nous savons que ce que nous avons analysé ne sera pas vérifiable dans d'autres régions du monde. « Pareille séparation et pareils conflits récurrents entre l'Eglise et l'Etat ne se rencontrent dans aucune autre civilisation. Cette séparation des pouvoirs a beaucoup contribué au développement de la liberté en Occident. » (Huntington, 2002, page 90). En effet, dans chaque pays, on observe une structure politique différente, explicable par son histoire, le fait religieux (une ou plusieurs religions), et surtout par les moyens politiques choisis pour développer tel ou tel secteur dont on pense qu'il est porteur de progrès. L'adoption de valeurs éthique ou d'institutions dominantes ne conduit pas à l'aliénation de l'individu à des pratiques issues de la civilisation « dominante ». La modernisation et l'occidentalisation ne vont pas toujours de pair. Même dans le cas où les emprunts à l'Occident sont nombreux, une civilisation ne se modernise pas forcément en reniant sa propre culture. C'est la potentialité d'autonomie dans une organisation sociale qui favorise son évolution. « La transformation interne d'une civilisation est grandement

facilitée par l'autonomie des institutions sociales, culturelles et politiques. » (Huntington, 2002, page 102).

Pour illustrer ces propos nous proposons la lecture d'un texte de Jules Ferry, intitulé « Lettre aux instituteurs de France », daté du 17 novembre 1883 :

« Si parfois vous êtes embarrassés pour savoir jusqu'où il vous est permis d'aller dans votre enseignement moral, voici une règle pratique à laquelle vous pourrez vous tenir. Au moment de proposer aux élèves un précepte, une maxime quelconque, demandez-vous s'il se trouve à votre connaissance, un seul honnête homme qui puisse être frappé de ce que vous allez dire. Demandez-vous si un père de famille, je dis un seul, présent à votre classe et vous écoutant, pourrait de bonne foi refuser son assentiment à ce qu'il vous entendrait dire. Si oui, abstenez-vous de le dire ; sinon parlez hardiment : car ce que vous allez communiquer à l'enfant, ce n'est pas votre propre sagesse, c'est la sagesse du genre humain, c'est une de ces idées d'ordre universel que plusieurs siècles de civilisation ont fait entrer dans le patrimoine de l'humanité. Si étroit que vous semble peut-être un cercle d'action ainsi tracé, faites-vous un devoir d'honneur de n'en jamais sortir ; restez en deçà de cette limite plutôt que de vous exposer à la franchir : vous ne toucherez jamais avec trop de scrupule à cette chose délicate et sacrée qu'est la conscience de l'enfant »

Cette lettre témoigne de la volonté de tendre vers l'idéologie de former des hommes libres et égaux en droits. À la lecture de ce texte d'un ministre de l'Éducation, il est intéressant de se demander pourquoi Jules Ferry était si farouchement laïc ? De quoi(qui) voulait-il protéger son projet national?(Mettons de côté le fait que ce même ministre a aussi contribué à la colonisation, qu'il n'est pas LE modèle d'humanisme -en connaît-on ?-, que les droits universels c'était(c'est) la libération pour les occidentaux, mais l'aliénation pour les colonisés.) En imposant que la conscience d'un enfant est une chose non seulement «délicate » mais « sacrée », Ferry persiste dans sa volonté d'arracher à l'Église des siècles d'aliénation des droits de pensée et d'agir. Le choix du mot « sacrée » n'est pas innocent : il s'agit d'un lexique trop longtemps confisqué par le religieux. Jules Ferry aborde ici la déontologie d'un métier qui en est à sa Genèse. Or si ce principe d'éthique enseignante est respecté alors, oui, l'acte d'enseigner/d'apprendre peut être un acte « libérateur ». « La laïcité, ce n'est pas le fait d'exclure les questions, c'est de ne pas imposer les réponses, ce qui est très différent »¹.

L'école républicaine ne se contente pas d'adapter les élèves à la société contemporaine ; l'école a pour mission de fournir aux élèves les outils de leur propre émancipation, en même temps que celle des autres, dans le respect des diversités. La notion de laïcité² évolue dans l'ensemble des démocraties. Est-ce le moment de renoncer à des principes qui témoignent de la part française de contribution aux avancées de la conscience universelle ? Ne serait-il pas judicieux de persister dans nos avancées pédagogiques en nous attachant à ce qui est immanent parmi les principes qui guident notre travail ? Le texte de Jules Ferry est porteur d'une grande force : il souhaite anticiper la citoyenneté des adultes. L'enseignant devrait rester

¹ Philippe Meirieu

² Parmi les pays d'Europe qui l'ont inscrite dans leur constitution, citons la Turquie dès 1923 ; rappelons aussi que ce pays a donné le droit de vote aux femmes à la même date soit quelques 20 années avant la France... Deux pays dans le monde ont inscrit la laïcité dans leur constitution.

pleinement conscient de l'autorité que son métier lui confère. Il éviterait l'autoritarisme, car n'est-ce pas la conscience de cette autorité particulière qui autorise l'enseignant à aider les enfants à se construire, à construire leur avenir et celui des autres ? La notion de sacré³ pour évoquer la conscience de l'enfant est remarquable dans cet environnement particulier.

Cette analyse d'un contexte libérateur porte sur une discipline française et ne s'applique donc pas à l'enseignement d'une langue seconde tel qu'il est conçu par le gouvernement d'un état asiatique ou africain. Le thème de cette analyse est aussi français que la laïcité. Rappelons-le, la France est le seul pays d'Europe à avoir inscrit le principe de laïcité (séparation de la société civile et de la société religieuse) dans ses institutions. Cette séparation, prononcée en juillet 1905, est suffisamment inscrite dans la mémoire collective et dans la vie quotidienne des français pour qu'elle leur apparaisse naturelle. Or ce n'est pas du tout un état naturel pour les autres nations qui, bien qu'ayant adopté un régime démocratique, tolèrent l'ingérence du religieux dans la gestion de la communauté. En cela, la situation de la France est exceptionnelle. C'est pourquoi nous avons conscience de la spécificité française de la question posée en préambule, la laïcité étant un élément non négligeable (et cependant insuffisant) de l'accès à la démocratie. « La laïcité présente, à partir d'une tradition, une force d'avenir. Entre intégration et intégrismes, elle représente une perspective, à la fois, ontologique et pragmatique pour gérer la diversité » (ABDALLAH-PRETCEILLE, 1999 b, 103). La laïcité garantit le droit à la différence sans que la différence soit imposée ou stigmatisée par un ordre venu de l'extérieur. En préservant la liberté de conscience et l'égalité juridique de toutes les confessions, la laïcité unit sans aliéner : elle organise en quelque sorte les désaccords et les débats autour de la conscience civique de la communauté qui a fait siennes la liberté et l'égalité. Cette démarche est perceptible dans les didactiques qui valorisent la construction de l'individu à travers son apprentissage. Apprendre à apprendre une langue étrangère, en fonction de ses propres besoins et avec la re-connaissance de sa différence, facilite d'autres apprentissages et encourage davantage l'émancipation que la *transmission* du savoir de *celui qui sait* vers *celui qui ne sait pas*, suivant un modèle préétabli, identique pour tous. La *coloration* laïque de la France est donc un vecteur important de sa capacité à promouvoir le respect des pluralités. La laïcité a institué une loi commune qui laisse les hommes libres de définir leur éthique de vie et leur démarche spirituelle, et un dispositif d'éducation qui dispense une culture ouverte à l'universel. En donnant aux apprenants la possibilité d'exercer leur jugement, d'exercer leur perception, d'affiner leur démarche d'apprentissage, les didacticiens font le choix (et le pari à long terme) de permettre à tous et à chacun à la fois, de construire et d'améliorer une attitude démocratique.

Le danger réside dans la confusion entre universel et absolu. L'absolu est dur, impénétrable. On ne peut le partager. C'est la porte ouverte au fanatisme et au sectarisme. L'universel est lumière. Il n'a de sens que partagé par le plus grand nombre. C'est la base de l'humanisme. C'est le chemin d'un monde pluriel, riche de sa diversité.

³ syn. : intangible, inviolable, vénérable.